

Motion 2313

pour réduire la pollution aux particules fines

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pollution de l'air récurrente à Genève ;
- la problématique récurrente des émissions de particules fines ;
- la volonté réitérée du Conseil d'Etat de s'engager pour une réduction de cette pollution,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil un rapport intermédiaire sur la stratégie de protection de l'air 2030 décrivant l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues pour les 5 axes stratégiques et les résultats obtenus en regard des objectifs visés.